

Façadier-peintre

RNCP406 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 3
Sigle	TP — Titre professionnel
Code(s) NSF	233s
Formacode(s)	22490, 22472
Code(s) ROME	F1611
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	18/08/2022

Certificateur(s)

MINISTERE DU TRAVAIL DU PLEIN EMPLOI ET DE L' INSERTION · SIRET : 11000007200014

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Le façadier-peintre exécute les travaux de finition extérieure sur des ouvrages constituant les façades des bâtiments, il utilise le plus souvent des échafaudages fixes ou roulants. La protection des façades est réalisée grâce aux matériaux suivants :

- des peintures sur des supports bois, thermoplastiques et métalliques ;
- des peintures en film mince qui assurent le traitement et la finition des différents supports ;
- des revêtements épais et semi épais qui protègent, masquent le faïençage et décorent les différents supports ;
- des revêtements d'imperméabilités de façade, et d'étanchéité des sols qui traitent l'ensemble des pathologies de fissuration ;
- des systèmes d'isolation thermique par l'extérieure en finition mince et épaisse qui conjuguent esthétisme et performance énergétique des bâtiments.

Sous la responsabilité d'un chef d'équipe, le façadier-peintre intervient sur les façades des bâtiments neufs ou à rénover. Il est autonome dans la réalisation des différentes tâches qui lui sont demandées.

En interne son principal interlocuteur est le chef d'équipe avec lequel il communique régulièrement et auprès duquel il prend connaissance des consignes. En externe, il peut être sollicité par les occupants, propriétaires ou locataires, sur des questions liées à la réalisation des travaux. De ce fait, sa manière de communiquer peut avoir un impact sur l'image de son entreprise.

L'emploi s'exerce debout sur des échafaudages montés par l'équipe de façadiers ou par une entreprise spécialisée. Il réalise ses activités quand les conditions climatiques sont propices, avec des amplitudes de huit à dix mois les années les plus favorables. Le reste du temps il est amené à réaliser des travaux de peinture intérieure et de maintenance du matériel.

Il intervient en zone urbaine ou rurale, dans un rayonnement géographique qui est lié à la taille de l'entreprise. Ce qui implique de nombreux déplacements.

Des contraintes techniques d'application peuvent l'amener à dépasser son horaire de travail journalier lors des travaux de finition sur les façades.

Au cours de ses activités le façadier-peintre contribue au développement durable. Il utilise, applique ou pose des produits issus de l'industrie chimique, en conséquence il doit se préserver de leurs nuisances en portant les équipements de protections individuelles adaptés. Il utilise des fontaines de nettoyage pour entretenir les brosseries

et les rouleaux à peindre. Il préserve son environnement de travail en mettant en place les protections nécessaires. Il utilise une table de découpe au fil chaud thermique pour débiter les panneaux de polystyrènes, une ponceuse/aspirateur pour les dépolir et une machine à projeter pour réaliser une finition en enduit épais. Il trie les déchets en fonction de leurs classes et les stocke en vue de leurs acheminement vers des centres de traitements.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

1. Réaliser des travaux de peinture à l'extérieur de bâtiments en qualité de finition B ou C.

Monter et démonter des échafaudages, fixes de pieds et roulants, et savoir les utiliser.

Réaliser des travaux de peinture film mince de classe D2 (A0) sur des ouvrages neufs ou à rénover, en qualité de finition C.

Mettre en œuvre des revêtements épais et semi-épais de classe D3 (A1) sur des ouvrages neufs ou à rénover, en qualité de finition C.

Réaliser des travaux extérieurs de peinture sur des supports bois, thermoplastiques et métalliques, neufs ou à rénover, en qualité de finition B.

2. Réaliser des travaux d'imperméabilisation sur des façades à rénover

Monter et démonter des échafaudages, fixes de pieds et roulants, et savoir les utiliser.

Mettre en œuvre des systèmes d'imperméabilité de classes I1 à I4 (A2 à A5).

Réaliser l'étanchéité de supports horizontaux de type balcon ou similaire.

3. Réaliser des travaux d'isolation thermique extérieure filière humide avec une finition en enduit mince et épais

Monter et démonter des échafaudages, fixes de pieds et roulants, et savoir les utiliser.

Réaliser une isolation thermique extérieure par collage de panneaux isolants en polystyrène avec une finition enduit mince organique.

Réaliser une isolation thermique extérieure par calage/chevillage de panneaux isolants en polystyrène avec une finition enduit mince minéral.

Réaliser une isolation thermique extérieure par calage/chevillage de panneaux isolants en polystyrène expansé, rainuré avec une finition enduit projeté épais.

Entretien et rénover d'anciens systèmes d'isolation thermique extérieure avec une finition enduit mince.

Blocs de compétences

RNCP406BC01 — Réaliser des travaux de peinture à l'extérieur de bâtiments en qualité de finition B ou C

LISTE DE COMPÉTENCES

Monter et démonter des échafaudages, fixes de pieds et roulants, et savoir les utiliser.

Réaliser des travaux de peinture film mince de classe D2 (A0) sur des ouvrages neufs ou à rénover, en qualité de finition C.

Mettre en œuvre des revêtements épais et semi-épais de classe D3 (A1) sur des ouvrages neufs ou à rénover, en qualité de finition C.

Réaliser des travaux extérieurs de peinture sur des supports bois, thermoplastiques et métalliques, neufs ou à rénover, en qualité de finition B.

RNCP406BC02 — Réaliser des travaux d'imperméabilisation sur des façades à rénover

LISTE DE COMPÉTENCES

Monter et démonter des échafaudages, fixes de pieds et roulants, et savoir les utiliser.

Mettre en œuvre des systèmes d'imperméabilité de classes I1 à I4 (A2 à A5).

Réaliser l'étanchéité de supports horizontaux de type balcon ou similaire.

RNCP406BC03 — Réaliser des travaux d'isolation thermique extérieure filière humide avec une finition en enduit mince et épais

LISTE DE COMPÉTENCES

Monter et démonter des échafaudages, fixes de pieds et roulants, et savoir les utiliser.

Réaliser une isolation thermique extérieure par collage de panneaux isolants en polystyrène avec une finition enduit mince organique.

Réaliser une isolation thermique extérieure par calage/chevillage de panneaux isolants en polystyrène avec une finition enduit mince minéral.

Réaliser une isolation thermique extérieure par calage/chevillage de panneaux isolants en polystyrène expansé, rainuré avec une finition enduit projeté épais.
Entretien et rénover d'anciens systèmes d'isolation thermique extérieure avec une finition enduit mince.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Les différents secteurs d'activités concernés sont principalement :

- les entreprises de peinture et de ravalement des bâtiments (artisanales ou plus importantes) ;
- les entreprises spécialisées dans le traitement des façades ;
- les entreprises de projection d'enduit épais.

Les sociétés œuvrant dans le traitement et la protection des ouvrages métalliques (pylônes, viaducs, tours, charpentes métalliques) sont aussi très intéressées par l'aptitude, à conjuguer le travail en hauteur, la préparation des ouvrages et l'application des peintures de protection, que possèdent les titrés.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

- façadier(e)-peintre ;
- peintre ravaleur ;
- façadier enduiseur.

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Art. R. 4323-69. - Les échafaudages ne peuvent être montés, démontés ou sensiblement modifiés que sous la direction d'une personne compétente et par des travailleurs qui ont reçu une formation adéquate et spécifique aux opérations envisagées.

Art. R. 4323-71. - Une protection appropriée contre le risque de chute de hauteur et le risque de chute d'objet est assurée avant l'accès à tout niveau d'un échafaudage lors de son montage, de son démontage ou de sa transformation.

Art. R. 4544-9. - Les opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage ne peuvent être effectuées que par des travailleurs habilités.

Art. R. 4544-10. - Un travailleur est habilité dans les limites des attributions qui lui sont confiées. L'habilitation, délivrée par l'employeur, spécifie la nature des opérations qu'il est autorisé à effectuer.

Art. R. 4544-11. - Les travailleurs qui effectuent des travaux sous tension sont titulaires d'une habilitation spécifique.

Art. R. 4412-94 - Aux interventions sur des matériaux, des équipements, des matériels ou des articles susceptibles de provoquer l'émission de fibres d'amiante.

Art. R. 4323-58 - Les travaux temporaires en hauteur sont réalisés à partir d'un plan de travail conçu, installé ou équipé de manière à préserver la santé et la sécurité des travailleurs.

Le poste de travail est tel qu'il permet l'exécution des travaux dans des conditions ergonomiques.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très élevée (5/5)
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Manque de main-d'œuvre disponible, Lien formation-emploi
Salaire médian (mensuel)	2 083 €
Diplôme le plus fréquent	CAP, BEP ou équivalent en mécanique, électricité, électronique (17 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	B2X31 — Ouvriers en travaux de façade, d'étanchéité et d'isolation · tension 5/5 (Très élevée) B6X73 — Techniciens et agents de maîtrise de chantiers du BTP · tension 5/5 (Très élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	9 761

Jugés difficiles à recruter	61 %
Emplois saisonniers	9 %
Familles professionnelles (FAP)	B2X31 — Ouvriers en travaux de façade, d'étanchéité et d'isolation B6X73 — Techniciens et agents de maîtrise de chantiers du BTP

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Le jury du titre est habilité par le représentant territorial compétent du ministère chargé de l'emploi. Il est composé de professionnels du métier concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l'Education)

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	6 371 €
Selon la branche	6 300 € – 6 441 €
Prise en charge	Branches concernées
6 371 €	Valeur par défaut · 211 branches
6 441 €	CPNEFP dans les établissements d'enseignement privés sous contrat
6 300 €	CPNE conjointes du bâtiment et des travaux publics

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	18/08/2022
-------------------------------------	------------

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP36260

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/406/>

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	2
Montant total engagé	1 540 €
Coût moyen par dossier	770 €
Durée moyenne	24 h

Période	02/2021 – 10/2021
France compétences	80 %
Reste à charge titulaire	20 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.